

Elimination des déchets

1 / Le ramassage en porte à porte

Le ramassage se fait à partir de conteneurs individuels. Un tri est organisé : les ordures ménagères / les emballages

La collecte est effectuée :

- une fois par semaine pour les ordures ménagères
- une fois tous les quinze jours pour les emballages.

La problématique des déchets est très intimement liée à celle de leur transport. Le ramassage en porte à porte est une dimension à intégrer dès la conception des nouveaux quartiers pour éviter des circulations inutiles de camions dans les zones habitées, autant que faire se peut.

Ce fonctionnement est déjà en place sur les quartiers existants. Ainsi, la CAN a recensé des points de collecte à des endroits stratégiques, identifiés par des marquages au sol, afin d'organiser le regroupement de la collecte.

Le ramassage des Ordures Ménagères par conteneur n'est pas très incitatif pour la réduction des productions de déchets à la source.

Nous noterons une bonne gestion des conteneurs par les particuliers. En effet, ils encombrant rarement l'espace public. Cela tient à la fréquence relativement espacée des ramassages ainsi qu'au fait que les ménages ont presque toujours des espaces sur leur propriété pour assumer le stockage de leurs conteneurs.

2 / La déchetterie

Elle est localisée au lieu-dit Saint Maurice.

Y sont acceptés : les gravats, les inertes, le tout venant, les papiers et cartons, le bois, les déchets verts, les huiles de vidange, les batteries, les piles, les déchets ménagers spéciaux, les bidons, les radiographies, les lampes et néons.

3 / La gestion des déchets sur les espaces publics

L'espace public est équipé de poubelles simples, sans tri possible. Elles sont placées sur les points équipés pour l'accueil tourisme et loisirs et sur les espaces les plus fréquentés.



4 / Le programme de prévention des déchets

La CAN a mis en place un programme de prévention des déchets, action accompagnée par l'ADEME. Il s'agit d'une déclinaison opérationnelle du plan départemental de prévention. Il permet de territorialiser et de détailler des objectifs de prévention des déchets et de définir des actions à mettre en oeuvre pour les atteindre.

Des actions ont déjà été engagées en matière de:

- Sensibilisation des publis à la prévention des déchets: *Ideal 79*
- Actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse) : développement du compostage individuel et distribution d'autocollant "stop pub"
- Evitement de la production de déchets (achat éco-responsable, réparation, réempli ...) : *Ideal 79*

Plusieurs actions sont en cours de réalisation. Plus spécifique ment pour la commune d'Aiffres et les répercution dans le PLU on notera :

Les déchets verts

- La préconisation de règles dans les PLU, les cahier des charges de cession de terrain des lotissements pour les choix des arbres d'essences locales à croissance lente.
- Distribution de composteurs.
- Sensibilisation pour la présentation et la revalorisation des déchets verts et eco exemplarité.
- Proposer un service de broyage des déchets verts.

Les papiers, emballages, textiles

- Promotion du "stop pub"
- Promotion de l'eau du robinet
- Eco-consommation
- Promotion des couches lavables
- Promotion du réemploi de vêtements
- Promotion du sac cabas

Déchets des entreprises

- Eco-conception
- Promotion de la bourse d'échange CCI79

Nocivité des déchets

- Prévention de l'utilisation des produits phytosanitaires
- Sensibilisation sur l'importance du tri des déchets dangereux des ménages